



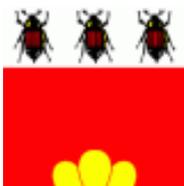
Pully



Paudex



Savigny



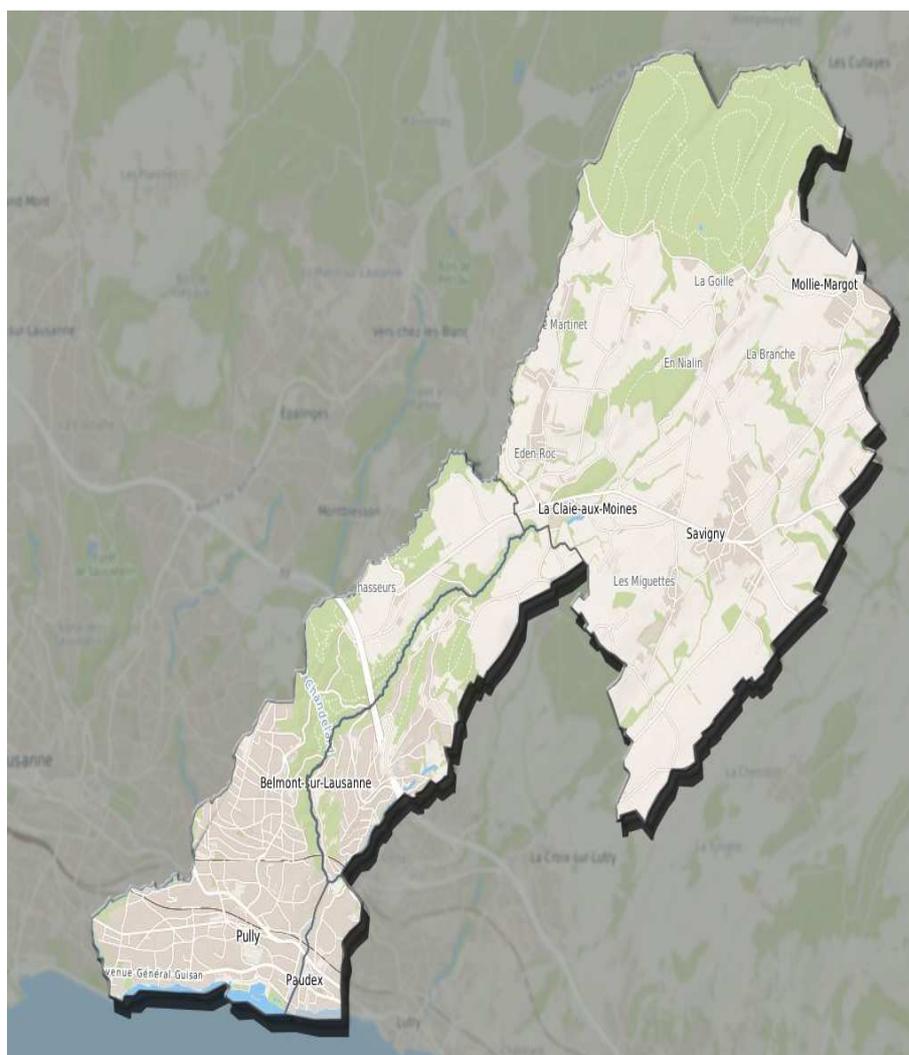
Belmont s/
Lausanne

Bulletin d'information

N ° 04 - 2017



POLICE EST LAUSANNOIS



Police Est Lausannoise
Rue de la Poste 9
1009 Pully

Tél : 021 721 33 11
Fax : 021 721 33 15
info@police-el.ch
www.police-el.ch

Urgences : 117
Ambulance : 144
Pompiers : 118

Pour éviter une mauvaise surprise à votre retour...

NE PENSEZ PAS
...qu'aux vacances!



- Mettez vos **VALEURS** à l'abri
- Simulez une **PRÉSENCE**
- Faites relever votre **COURRIER**
- Avisez vos **VOISINS**

Votre Police

votrepolice.ch
urgences 117





Sécurité Publique

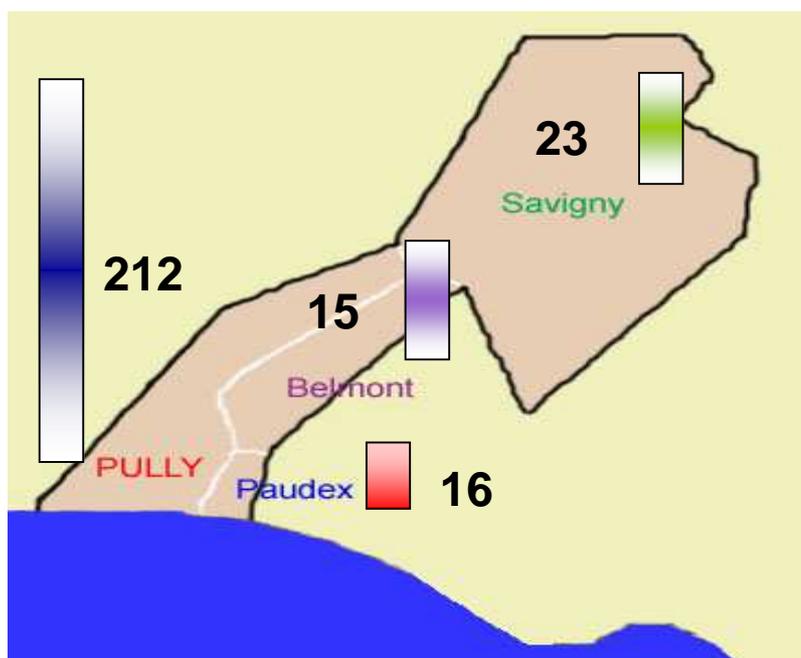
Nombre d'événements gérés par la PEL
durant le mois de mars 2017 :

572

Notamment pour :

Troubles à l'ordre public et nuisances sonores	20	interventions
Plaintes et Constats judiciaires	59	plaintes
Demandes d'assistance ou à caractère social	173	interventions
Ivresses au volant	13	dénonciations
Accidents de la circulation	22	interventions
Infractions à la LCR	35	dénonciations
Personnes contrôlées/interpellées/arrêtées	125	personnes

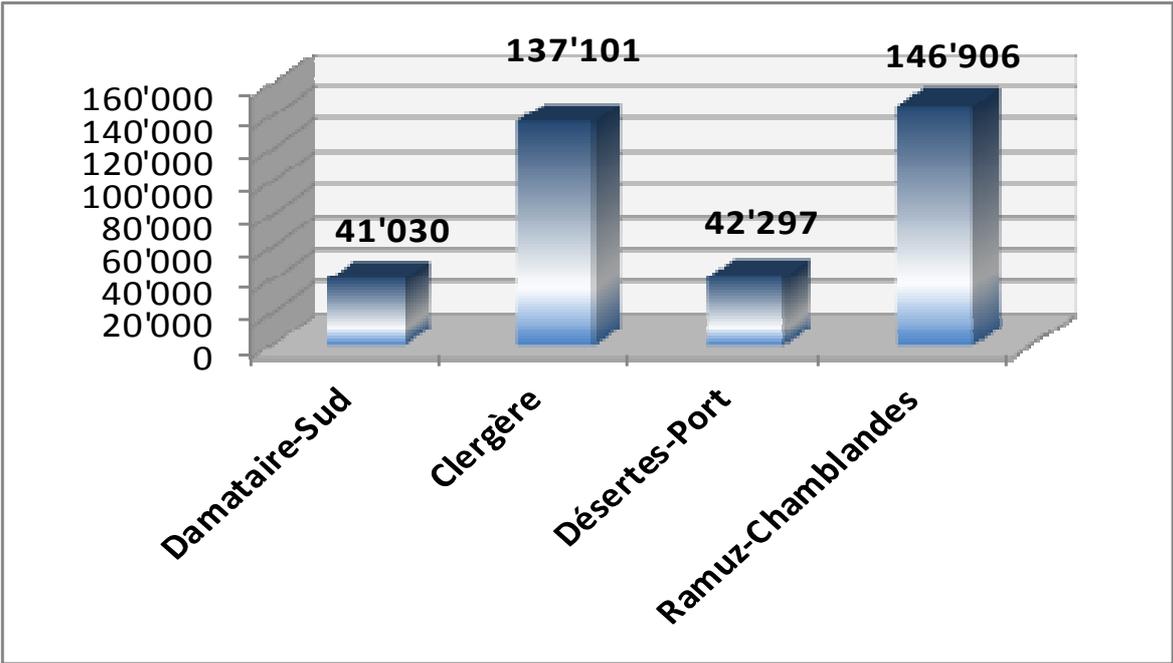
**Interventions
Police-secours par
commune :**



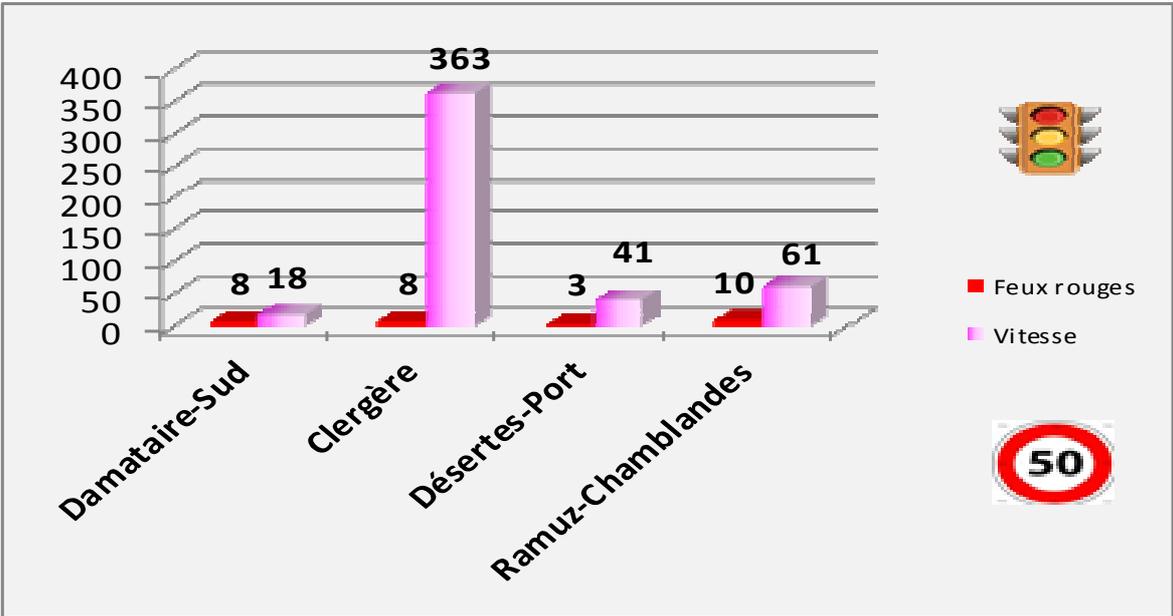


Surveillance Automatique du Trafic Pully

Nombre de véhicules contrôlés



Véhicules en infraction

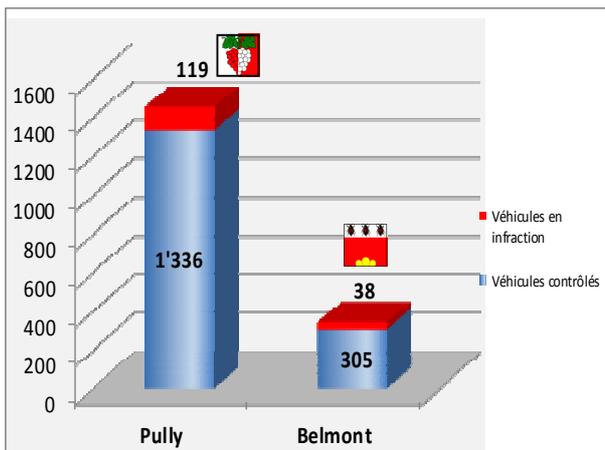


Contrôles radars mobiles

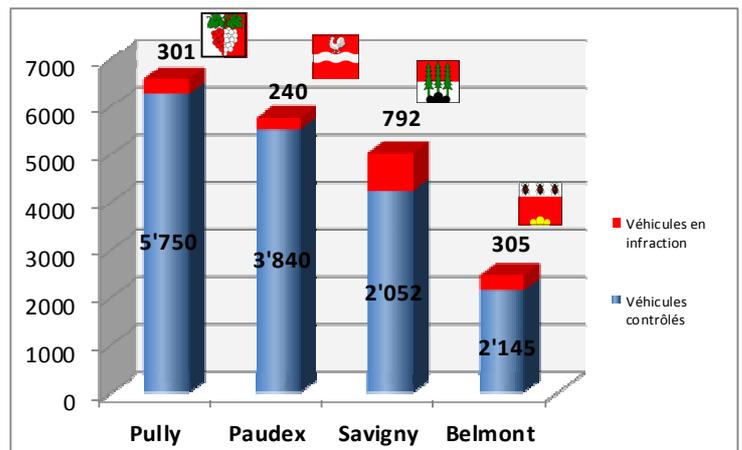


Véhicules en infraction

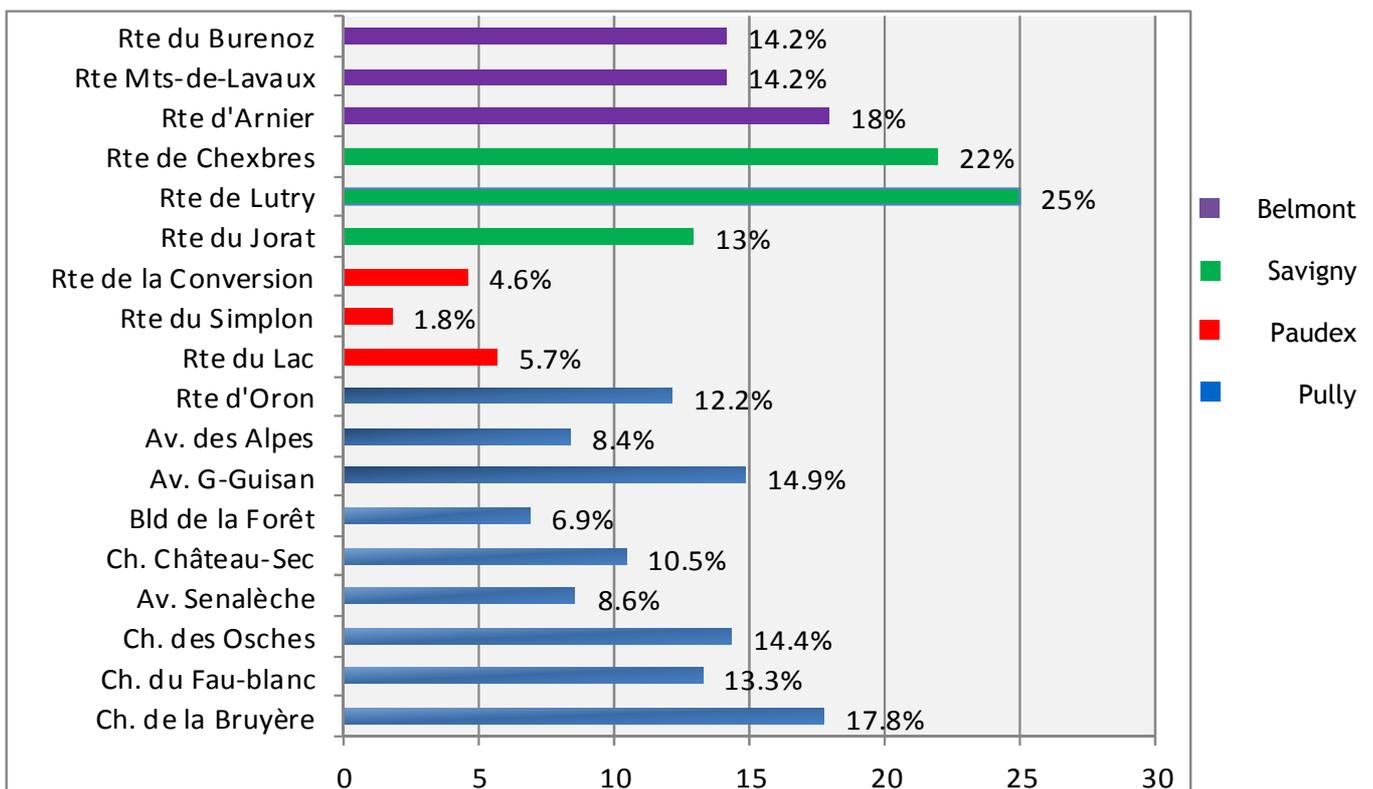
Zone 30 km/h



Zones 50 / 60 km/h



% d'infractions par rue et par commune





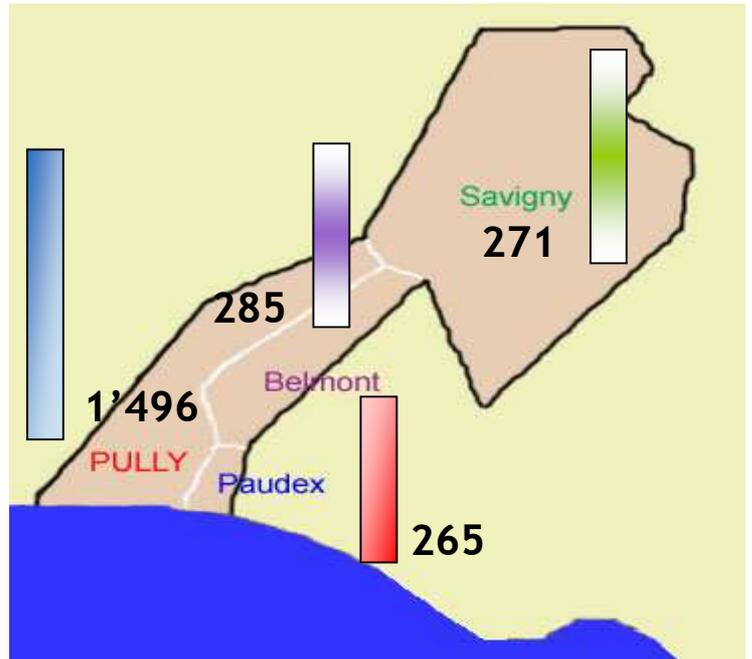
Prévention

2'320 actions préventives

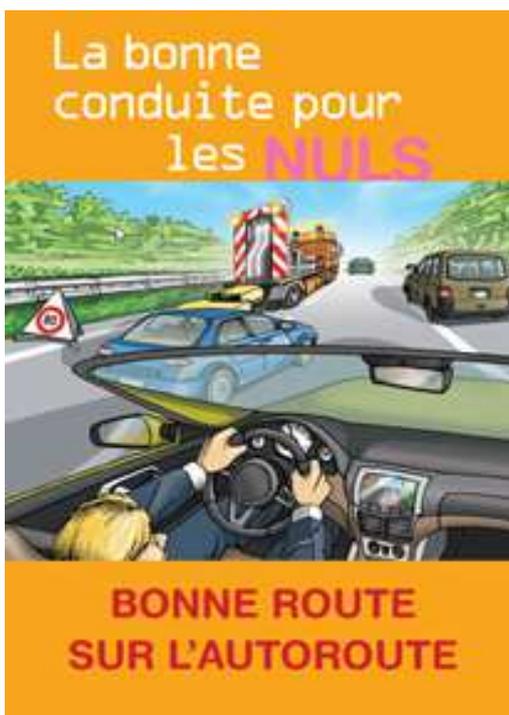
Actions de prévention

Celles-ci comprennent les actions proactives, notamment :

- Présences près des écoles
- Patrouilles pédestres et préventives
- Contacts avec la population, autorités et commerçants
- Gestion des manifestations
- Surveillances



Actions effectuées en mars



Le stand de prévention a été dressé sur la place Neuve à Pully le 11 mars dans le cadre de la campagne de recrutement des polices communales.

Le 13 en soirée, les instructeurs de prévention routière étaient présents au collège de l'Arnold Reymond dans le cadre d'un forum réunissant divers intervenants du milieu scolaire et des futurs parents d'élèves.

Les 21 et 24 mars, ce sont environ 80 flyers « Bonne route sur l'autoroute », qui ont été distribués aux automobilistes.

Les 21, 24, 27, 28 et 31 mars, les 2 instructeurs ont dispensé des cours de prévention à des gymnasiens de Chamblandes. Traitant des 4 causes principales conduisant à l'accident de circulation, ce cours était suivi d'un forum de discussion permettant aux étudiants de s'exprimer.

Attention aux « faux neveux » !

Message de votre Police

A la fin du mois de mars, quatre femmes âgées ont contacté la police pour l'aviser de tentatives d'arnaque sur la Riviera vaudoise.

Elles ont expliqué avoir été contactées par un inconnu qui s'est fait passer pour un membre de la famille et qui prétextait avoir un besoin urgent d'argent.

Dans ce type d'arnaque, l'interlocuteur demande à sa victime de deviner qui est au bout du fil avant de lui déclarer être un membre éloigné de sa famille ou encore un ancien ami d'école qu'elle n'a pas revu depuis longtemps.

La victime fait alors le rapprochement avec un parent perdu de vue et donne des détails que l'escroc pourra ensuite utiliser pour atteindre son objectif : demander un prêt d'argent en mettant la pression à son interlocuteur. Le « faux neveu » insiste notamment sur le fait que le transfert doit être rapide, prétextant par exemple devoir faire soigner un de ses enfants ou toute autre situation pseudo urgente.

L'escroc explique ensuite à sa victime que suite à un empêchement, il ne pourra se rendre lui-même au rendez-vous mais qu'il enverra une personne de confiance. Cette astuce lui permet de ne pas rencontrer personnellement son soi-disant « parent » qui pourrait alors le démasquer.

La Police cantonale vaudoise met en garde contre ces tentatives d'arnaques aux « faux neveux ». En effet, depuis le début de l'année, ce sont plus de 20 cas de ce type qui ont été enregistrés dans le canton.

Voici quelques conseils utiles si vous deviez être contacté(e) par l'un d'entre eux.

- Soyez vigilant(e) si des personnes appellent en prétendant être un neveu, un autre membre de la famille ou même une vieille connaissance ;
- Ne fournissez jamais d'informations concernant votre situation familiale ou financière à qui que ce soit par téléphone ou sur Internet. Si vous êtes contacté(e) par téléphone et qu'il vous est demandé de l'argent, parlez-en à votre famille ou à une personne de confiance;
- Ne remettez jamais d'argent ni d'objets de valeur à des personnes que vous ne connaissez pas personnellement.

Message de votre police de proximité

Clignoteur - giratoire - changement de direction

Les constatations faites par les collaborateurs de votre police démontrent qu'un certain nombre d'usagers sont négligents quant à l'utilisation des indicateurs de direction, que ce soit pour quitter un giratoire ou tout simplement pour changer de direction. Pourtant, la LCR et l'OCR sont claires sur le sujet :

Art. 34/3 LCR

Le conducteur qui veut modifier sa direction de marche, par exemple pour obliquer, dépasser, se mettre en ordre de présélection ou passer d'une voie à l'autre, est tenu d'avoir égard aux usagers de la route qui viennent en sens inverse ainsi qu'aux véhicules qui suivent.

Art. 39/1 LCR

Avant de changer de direction le conducteur manifestera à temps son intention au moyen des indicateurs de direction ou en faisant de la main des signes intelligibles.

Cette règle vaut notamment

- a. pour se disposer en ordre de présélection, passer d'une voie à l'autre ou pour obliquer
- b. pour dépasser ou faire demi-tour
- c. pour s'engager dans la circulation ou s'arrêter au bord de la route

Art. 41b/2 OCR

Le conducteur n'est pas tenu de signaler sa direction à l'entrée du carrefour à sens giratoire ni, pour autant qu'il ne change de voie, à l'intérieur du giratoire. L'intention de quitter le giratoire DOIT être indiquée.

Des actions préventives seront menées prochainement sur notre territoire.

Clignoteur - giratoire - changement de direction

En attendant de nous rencontrer sur le terrain, voici quelques illustrations.

j'utilise mon clignoteur...



1. En entrant dans le giratoire, je ne suis pas tenu de signaler ma direction.



2. Avant de le quitter, je suis obligé d'indiquer mon intention.

Se faire comprendre...

...lors des changements de direction



1. J'indique mon changement de direction, même si je reste sur la route prioritaire.



2. J'indique à temps mon changement de direction.



3. En ordre de présélection, je me positionne à l'extrême gauche de ma voie de circulation, avant d'obliquer dans cette direction.

...lors des dépassements



1. J'utilise le clignoteur de direction pour avertir les usagers qui me suivent.

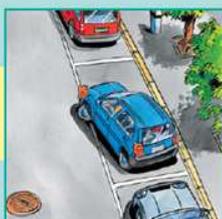


2. Sur l'autoroute, j'utilise le clignoteur de direction pour tous changements de voies.

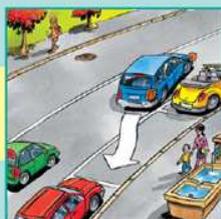


3. J'utilise aussi le clignoteur de direction lorsque je me rabats.

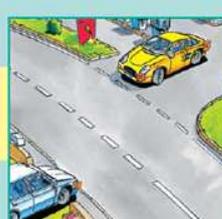
...lors des départs et arrêts



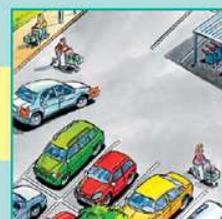
1. J'utilise le clignoteur de direction lorsque je quitte la place de parc...



2. ...et aussi pour m'y garer.



3. Je signale mon intention pour éviter les situations conflictuelles.



4. Même dans les parkings j'indique mon intention d'obliquer.

Quelques interventions en bref ... sur notre territoire opérationnel

- Le 1er, vers 1530, un assistant de police a constaté qu'un véhicule stationné de manière illicite à Paudex était signalé sous défaut d'assurance RC. Ses plaques ont dès lors été saisies et l'automobile a été acheminée à la fourrière par une dépanneuse.
- Le 1er, vers 1620, une maman s'est présentée à la réception du poste de police afin d'informer que son jeune fils et plusieurs de ses copains avaient été menacés par un homme âgé qui, depuis la fenêtre de son appartement, aurait brandi un fusil dans leur direction, ceci dans le nord de Pully. Rencontré, l'homme s'est défendu d'avoir agi de la sorte. Une fouille de son appartement n'a pas permis de retrouver une quelconque arme.
- Le 2, vers 0630, une patrouille s'est rendue à Pully afin d'effectuer un constat d'accident avec fuite. En effet, un automobiliste a retrouvé son véhicule endommagé à l'avant. Les faits se sont déroulés durant la nuit, alors que sa voiture était normalement stationnée.
- Le 2, vers 1730, une patrouille est intervenue à la Gare de Pully afin de délivrer une personne âgée coincée dans les WC publics.
- Le 3, vers 1300, un accident de la circulation impliquant deux automobiles s'est produit dans un giratoire de Pully. Aucun blessé n'est à déplorer.
- Le 3, vers 1400, le corps d'une femme qui flottait à la surface de l'eau a été découvert à proximité des anciennes teintureries. La victime a été prise en charge par la brigade du lac et acheminée au CHUV où elle est décédée. Une enquête est en cours pour déterminer les circonstances de la noyade.
- Le 3, vers 1610, un véhicule s'est mis en mouvement fortuitement à Pully. Après une course de quelques mètres, il s'est immobilisé contre un mât de signalisation sans créer de dégâts.
- Le 7, un répondant de proximité s'est rendu à Belmont-sur-Lausanne afin d'officier en qualité de médiateur entre la propriétaire d'un chat et l'une de ses voisines à qui elle reprochait de laisser entrer son animal dans son appartement afin de se l'approprier.
- Le 7, vers 1715, une patrouille de police-secours est intervenue à l'arrêt TL Verrière, à Paudex, où deux adolescents ont été surpris en train de voler des marteaux brise-vitres dans un bus TL.
- Le 8, vers 1230, une personne âgée qui cheminait dans le centre de Pully s'est fait dérober une montre de valeur par deux jeunes filles à l'occasion d'une fausse collecte.
- Le 8, vers 1630, un jeune adolescent a été interpellé en possession de drogues douces à la place de la Gare à Pully. Il a été dénoncé au Tribunal des mineurs.
- Le 9, vers 1325, un automobiliste a été interpellé dans le centre de Paudex alors que son véhicule était muni de plaques d'immatriculation volées et n'était plus couvert par une assurance RC.
- Le 12, peu avant 0100, une personne âgée domiciliée à Pully, a déclenché son alarme Secutel après avoir chuté. Indemne, elle a été remise au lit par la patrouille.
- Le 12, vers 1930, une patrouille est intervenue à Paudex pour une automobile qui perdait de l'essence. Après l'intervention des pompiers, le véhicule a été pris en charge par une dépanneuse.
- Le 13, vers 2035, un feu de poubelle s'est produit dans le nord de Pully nécessitant l'intervention du SDIS Ouest Lavaux. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances du sinistre.
- Le 14, vers 1650, un habitant des hauts de Belmont-sur-Lausanne a retrouvé un chien sur sa terrasse. Le canidé a été conduit au Refuge de Sainte-Catherine.
- Le 14, vers 1820, un passant a retrouvé une personne âgée désorientée alors qu'elle cheminait dans Pully. Identifiée, elle a été remise aux bons soins de son fils.
- Le 16, vers 1840, une patrouille est intervenue pour un dégagement de fumée provenant de la maison occupée par des ressortissants roms à Paudex. Sur place, les policiers ont constaté que les occupants faisaient un barbecue dans le jardin. Les contrôles effectués ont par ailleurs permis d'interpeller l'un d'eux, recherché par les autorités fribourgeoises.

Quelques interventions en bref ...

- Le 17, vers 1000, une patrouille s'est rendue dans le centre de Savigny à la demande d'un assistant social inquiet pour une famille dont il n'avait plus de nouvelles. Les policiers ont pu entrer en contact avec celle-ci par l'intermédiaire de membres de la famille.
- Le 19, vers 1915, les SDIS de l'Ouest Lavaux et de Lausanne sont intervenus dans un appartement du centre de Pully pour un feu de casserole. Hormis un fort dégagement de fumée, aucun dégât n'a été constaté.
- Le 20, vers 1420, à Pully, deux jeunes adolescents ont été sensibilisés sur les risques d'accident alors qu'ils jouaient avec des sprays déodorants en les utilisant comme lance flammes.
- Le 21, vers 1715, une patrouille est intervenue à Belmont-sur-Lausanne, en raison de plaintes d'habitants qui étaient importunés par de la fumée. Les policiers ont identifié une personne qui faisait un feu dans son jardin. Elle a été sensibilisée aux nuisances qu'elle occasionnait et dénoncée au Règlement de police.
- Le 22, vers 1740, un automobiliste fortement sous l'influence de l'alcool a heurté un véhicule en stationnement à Pully. Après ce choc, il a sans autre quitté les lieux. Il a finalement été interpellé au giratoire de la gare après avoir percuté une borne. Son permis a été saisi sur-le-champ.
- Le 23, vers 1020, une patrouille est intervenue dans un magasin du centre de Pully afin d'identifier un individu ayant volé de la nourriture.
- Le 24, vers 1340, la présence suspecte d'un véhicule polonais avec quatre occupants était signalée dans les hauts de Belmont-sur-Lausanne. Contrôlés, deux d'entre eux, qui détenaient des produits stupéfiants, ont été dénoncés.
- Le 27, vers 0930, une patrouille est intervenue dans un appartement de l'est de Pully où l'infirmière du CMS a retrouvé un de ses patients décédé. Le médecin dépêché sur place a conclu à une mort naturelle.
- Le 27, vers 1410, une personne âgée a été retrouvée décédée dans son appartement au sud de Pully par un membre de sa famille. Le médecin ayant conclu à une mort indéterminée, une enquête a été ouverte par le Ministère public de l'est vaudois.
- Le 27, vers 2000, une patrouille est intervenue à l'endroit d'un adolescent dont la maman n'arrivait plus à faire façon. En effet, ce dernier s'est énervé après que sa mère a éteint sa console de jeu vidéo. Il a été remis à l'ordre par les policiers et laissé aux bons soins de sa maman.
- Le 28, vers 1630, un policier est intervenu à Belmont-sur-Lausanne, à l'endroit d'une personne se montrant agressive alors qu'elle ramassait des objets encombrants. Elle a été remise à l'ordre.
- Le 28, vers 1810, un accident de la circulation impliquant une automobile et une piétonne s'est produit à Pully. La piétonne, blessée, a été acheminée au CHUV. Une enquête a été ouverte afin de déterminer les circonstances exactes de l'accident.
- Le 29, peu avant 1500, une personne décédée a été retrouvée en contrebas du pont de La Chandeland, à Pully. Une enquête a été ouverte afin de déterminer les circonstances de la mort.
- Le 30, vers 1245, une automobile stationnée à Belmont-sur-Lausanne s'est mise en mouvement fortuitement, à la faveur de la pente. Après avoir parcouru une centaine de mètres, elle s'est immobilisée contre un mât de signalisation situé au débouché sur l'avenue des Monts-de-Lavaux après avoir percuté un véhicule et du mobilier urbain. Fort heureusement, aucun blessé n'est à déplorer.

Pour des raisons de secret d'enquête respectivement de protection de la sphère privée, les événements à caractère judiciaire ou n'ayant pas été portés à la connaissance du public ne sauraient être insérés dans cette rubrique.

« Servir et Protéger »
« Une police proche de vous ! »

Une question ? Une sollicitation ?
N'hésitez pas à nous contacter
7j/7j—24h/24h



POLICE EST LAUSANNOIS
Rue de la Poste 9 - 1009 Pully
Tél. : **021 721 33 11**
www.police-el.ch

